

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°021

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ANNEXE DE LA CITÉ DES SPORTS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Madame Isabelle CHESA Première adjointe.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LARRAT.

ABSENT EXCUSE : Mme DENUX.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif du budget annexe de la Cité des Sports de l'exercice 2024, après avoir entendu le rapport de Monsieur Lélis Blasquez, adjoint aux finances ;

Madame Isabelle Chesa, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif ;

Monsieur Gérard Larrat, Maire, s'étant retiré de la salle :

donne acte de la présentation jointe du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté	76.011,07			343.385,83		267.374,76
Opérations de l'exercice	754.683,49	816.351,69	814.159,98	399.680,46	1.568.843,47	1.216.032,15
TOTAUX	830.694,56	816.351,69	814.159,98	743.066,29	1.568.843,47	1.483.406,91
Résultats de Clôture	14.342,87		71.093,69		85.436,56	
Restes à réaliser	0,00	0,00	1.390,49	49.336,00	1.390,49	49.336,00
TOTAUX CUMULES	830.694,56	816.351,69	815.550,47	792.402,29	1.570.233,96	1.532.742,91
RESULTATS DEFINITIFS	14.342,87		23.148,18		37.491,05	

constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

reconnait la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Première adjointe,
Isabelle CHESA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25394-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025